

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 27 AVRIL 2021

Madame Angélique Schaer, Présidente, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil et de la Municipalité et les remercie de leur présence.

Monsieur Antoine Nicolas félicite Madame Anne Stiefel pour son élection en tant que Syndique pour la législature 2021-2026. Madame Anne Stiefel remercie Monsieur Antoine Nicolas.

Durant cette séance un système de vote électronique est testé. L'appel n'est donc pas effectué par la secrétaire mais par ce système.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2020.
3. Communications du Bureau.
4. Communications des délégués des Associations.
5. **Préavis N°1/2021** – Demande d'un crédit de CHF 336'900.00 destiné à financer la réfection de la Route de la Loye, du carrefour avec le chemin de la Colette, jusqu'au croisement avec le Chemin de la Tour.
6. **Préavis N°2/2021** – révision urgente partielle du RPGA – abandon de procédure.
7. **Préavis N°3/2021** – demande d'un crédit de CHF 30'000.00 pour réaliser des travaux d'agrandissement de la buvette du foot.
8. Communications Municipales.
9. Propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 34 présents, 3 excusés et 3 absents.

Point 2 Pièce 242 **Approbation du procès-verbal du 15 décembre 2020**

Madame Anne Stiefel souhaite modifier le point N°6, page N°2, paragraphe N°2 de la manière suivante : La conclusion du rapport de la commission consultative ORPC est la suivante : La Commission ORPC recommande d'accepter le préavis N°13/2020 tel que présenté.

Cette modification enregistrée, le procès-verbal du 15 décembre 2020 est accepté à l'unanimité tel que présenté. La Présidente remercie la secrétaire pour son travail.

Point 3 **Communications du Bureau**

Le bureau a reçu un courrier de Madame Marie-Josée Defferard et signé par plusieurs commerçants de Begnins. Un bon cadeau a été offert aux aînés de Begnins pour un montant CHF 50.00, il est valable à l'Ecu Vaudois. Les

commerçants du village auraient souhaité que ce bon puisse être utilisé dans plusieurs commerces et pas uniquement à l'Ecu Vaudois.

Après discussion, la Présidente annonce qu'il sera répondu par écrit à ce courrier.

La Présidente félicite Madame Anne Stiefel pour son élection et remercie la secrétaire pour l'organisation des dernières votations.

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **13 juin 2021**
- **26 septembre 2021**

Point 4 Communications des délégués des Associations.

Monsieur Philippe Thévenot fait part de son analyse du Conseil Régional (voir rapport joint à ce procès-verbal).

Point 5 Préavis N°1/2021 – Demande d'un crédit de CHF 336'900.00 destiné à financer la réfection de la Route de la Loye, du carrefour avec le chemin de la Colette, jusqu'au croisement avec le Chemin de la Tour.

Pièce 243 Lecture du préavis municipal N°1/2021 par Monsieur Eric Haldemann
Après un bref exposé, la Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.

Pièce 244 Lecture du rapport de la Commission des travaux publics par Monsieur Robin Chytil
La Commission des travaux publics recommande unanimement d'accepter le préavis municipal N°1/2021 tel que présenté.

Pièce 245 Lecture du rapport de la Commission des finances par Madame Véronique Ammon
La Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°1/2021 tel que présenté et d'accorder le crédit de CHF 336'900.00.

Questions/remarques

La parole n'est pas demandée.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°1/2021 concernant la demande d'un crédit de CHF 336'900.00 destiné à financer la réfection de la route de la Loye, du carrefour avec le chemin de la Colette jusqu'au croisement avec le chemin de la Tour ;
- Ouf le rapport de la Commission des travaux publics ;
- Ouf le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

- D'adopter le préavis municipal N°1/2021 relatif à la demande d'un crédit de CHF 336'900.00 destiné à financer la réfection de la route de la Loye, du carrefour avec le chemin de la Colette jusqu'au croisement avec le chemin de la Tour ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 336'900.00 pour les réaliser.
- D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux.

Le montant sera prélevé dans le cadre de l'exercice courant ou dans la réserve de la Commune.

Point 6

Préavis N°2/2021 – révision urgente partielle du RPGA – abandon de procédure.

Pièce 246

Lecture du préavis municipal N°2/2021 par Monsieur Antoine Nicolas

La Municipalité recommande au Conseil communal de prendre la décision suivante. « Le Conseil Communal de Begnins ayant reçu un avis préliminaire négatif du Canton concernant la révision urgente de certains articles du règlement du plan général d'affectation de Begnins et la police des constructions décide d'abandonner cette révision urgente. La Municipalité fera part de cette décision au département concerné ».

Pièce 247

Lecture du rapport de la Commission de l'aménagement du territoire et de la commission pour la révision du règlement des constructions par Monsieur Cesare Palmieri

Les deux Commissions recommandent au Conseil de veiller à deux points :

- Que le Conseil s'assure que le PAComm fera l'objet d'une consultation élargie, avant son dépôt ; en particulier, en impliquant les membres de la Commission pour une Révision urgente.
- Que le Conseil veille à nommer une Commission d'Aménagement du Territoire pour la législature 2021-2026, réunissant au mieux des conseillers et conseillères qui furent impliqué.e.s dans ce dossier complexe, de manière à permettre une capitalisation sur les connaissances acquises et une bonne mémoire de l'historique.

En conclusion,

Attachées aux deux recommandations susmentionnées, au vu des chances bien compromises d'obtenir l'aval du Canton et dans l'esprit de focaliser moyens et attention sur le PAComm, les deux Commissions recommandent ensemble d'accepter le préavis N°2/2021 pour l'abandon de la procédure, tel que proposé.

Questions/remarques

Madame Véronique Ammon demande quelle sera la suite ? Est-ce que les problèmes resteront les mêmes qu'avant la démarche ?

Monsieur Antoine Nicolas explique que rien n'avait fondamentalement changé. Cependant, le Canton a refusé la révision urgente demandée par le Conseil communal. La révision du PAcomm et de son règlement est toujours en cours.

Monsieur Jonas Siegrist précise que le moratoire sur les points litigieux est toujours en vigueur.

A la lecture du rapport conjoint des deux commissions, la Présidente propose au conseil communal d'être vigilant lors de la constitution des nouvelles commissions pour la législature 2021-2026 afin d'y retrouver des nouveaux comme des anciens conseillers.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°2/2021 relatif à l'abandon de la révision urgente de certains articles du RPGA (règlement du plan d'affectation de Begnins et la police des constructions) suite à l'avis préliminaire négatif du Canton ;
- Ouï le rapport de la Commission d'aménagement du territoire ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

« Le Conseil Communal de Begnins ayant reçu un avis préliminaire négatif du Canton concernant la révision urgente de certains articles du règlement du plan général d'affectation de Begnins et la police des constructions.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

- D'abandonner la révision urgente de certains articles du RPGA et d'approuver par conséquent le préavis municipal 2/2021 y relatif ;
- D'autoriser la Municipalité à faire part de cette décision à la DGTL.

Point 7

Préavis N°3/2021 – demande d'un crédit de CHF 30'000.00 pour réaliser des travaux d'agrandissement de la buvette du foot.

- Pièce 248 Lecture du préavis municipal N°3/2021 par Madame Anne Stiefel & Monsieur Eric Haldemann
La Municipalité recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté.
- Pièce 249 Lecture du rapport de la Commission des travaux publics par Monsieur Robin Chytil
La Commission des travaux publics, recommande d'accepter le préavis municipal N°3/2021 tel que présenté.
- Pièce 250 Lecture du rapport de la Commission des finances par Madame Véronique Ammon
La Commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°3/2021 tel que présenté et d'accorder le crédit de CHF 30'000.00 demandé.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°3/2021 relatif à l'agrandissement de la buvette du foot et à la demande de crédit de CHF 30'000.00 TTC pour sa réalisation ;
- Ouï le rapport de la Commission des travaux publics ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

- D'adopter le préavis municipal N°3/2021 relatif à la demande d'un crédit de CHF 30'000.00 destiné à financer les travaux d'agrandissement de la buvette du foot ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.00 pour les réaliser ;
- D'autoriser la Municipalité à effectuer ces travaux.

Le montant sera prélevé dans le cadre de l'exercice courant ou dans la réserve de la Commune.

Point 8

Communications Municipales

Monsieur Antoine Nicolas rappelle que les travaux en cours, avec dépassement budgétaire, peuvent être terminés si des explications sont données en fin de chantier au Conseil Communal. Pour les dépenses élevées, il est recommandé de présenter un préavis au Conseil Communal même si le montant des travaux reste dans les compétences municipales.

Monsieur Antoine Nicolas annonce que l'installation des bacs de plantes aromatiques, demandés par Madame Blöchlinger, semble problématique au vu des problèmes d'incivilités rencontrés au village avec les élèves. La Municipalité estime qu'on ne peut attendre du respect pour de telles installations.

Monsieur Antoine Nicolas informe que la SEIC mettra à disposition une station de recharge pour les véhicules électriques. Celle-ci se situera près de l'EcuVaudois.

Monsieur Antoine Nicolas annonce qu'un projet de petit potager, avec la collaboration des élèves de l'Esplanade, a vu le jour sur la parcelle Dieserens.

Suite à la demande de Monsieur Nicolas Fossati, Monsieur Antoine Nicolas confirme que les enseignants seront consultés dans le cadre de la construction de la nouvelle école par le biais de la Direction et des Doyens.

Monsieur Antoine Nicolas confirme à Monsieur Rodolfo Trapuzzano que le projet d'installation de caméras surveillance est à nouveau étudié par la Municipalité.

Monsieur Antoine Nicolas annonce à Monsieur Nicolas Fossati que la Municipalité attend une mobilisation de la part des citoyens pour envisager un projet de jardins familiaux à Begnins.

Monsieur Antoine Nicolas explique à Monsieur Thévenot que les villageois semblent satisfaits du réseau mobile (5G) à Begnins.

Monsieur Antoine Nicolas rappelle que le 10 novembre 2020, Monsieur Philippe Thévenot a fait part d'un postulat. La Municipalité répond ce soir à ce courrier.

Monsieur Philippe Thévenot remercie la Municipalité pour cette réponse.

Madame Anne Stiefel annonce qu'il existe une commission des jeunes du canton de Vaud (14 à 18 ans). Les membres de la commission doivent être renouvelés. Les informations se trouvent sur le site Internet : <https://cdj-vaud.ch/>.

Point 9

Propositions individuelles

Madame Véronique Ammon constate que la place de jeux, à côté du terrain de football, est petite. Elle propose à la Municipalité d'envisager la construction d'une belle place de jeux pour les familles lors de la construction de la nouvelle école.

Monsieur Pascal Hauser annonce que la place de jeux près de l'église arrive en fin de rénovation.

Madame Marion Blöchlinger propose d'installer des points de récupération afin d'encourager les élèves à jeter leurs déchets dans des poubelles.

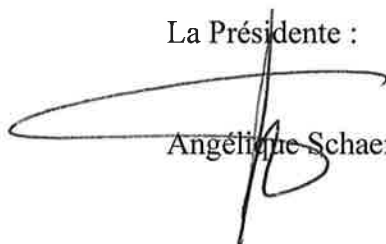
Monsieur Cédric Gobalet a constaté que les promeneurs jettent leurs déchets ainsi que les « sacs à crottes de chien » partout dans les vignes. Les déchets au village sont un fléau ce qui est confirmé par Madame Séverine Pelichet et Monsieur Raymond Cretegnny qui propose d'amender les propriétaires de chien. Monsieur Pascal Hauser propose d'augmenter l'impôt sur les chiens.

Monsieur Jonas Siegrist propose d'organiser un projet commun entre la Municipalité et l'école afin de sensibiliser les élèves à la problématique des déchets au village.

Monsieur Cesare Palmieri propose de publier des photos des déchets trouvés au village dans les « Begnews ».

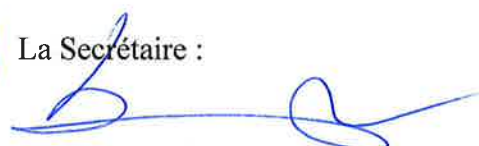
La séance est levée à 21h30.

La Présidente :


Angélique Schaer



La Secrétaire :


Vanessa Wicht

Séance du conseil Intercommunal du 4 mars 2021 à Genolier
rapport du représentant de Begnins

1. Nous avons voté et accepté 2 préavis
 - a. Le soutien au réseau VLS « région de Nyon » pour un montant de CHF 316'216.40 jusqu'en 2025. Un total de 50 stations sera disponible d'ici fin 2022. Si Begnins souhaite participer à cette initiative, elle peut faire une demande auprès du bureau de Région de Nyon. Le projet pourrait être agendé pour 2023.
 - b. L'acceptation de l'achat du système de vote électronique, après son utilisation à 3 reprises.
2. Election de M. Jayet de Tartegnin comme membre du CoDir en remplacement de M. Boris Mury qui a été nommé Secrétaire Général de Région de Nyon.
3. Réponse du CoDir au postulat de M. F. Costiou "Pour une démocratie accrue dans l'utilisation des taxes de séjour reversées par nos communes".

Suite à la réponse du CoDir, une commission a été nommée pour étudier cette réponse.

La gestion du fonds FRET est un sujet brûlant, car il contribue à financer des événements culturels et autres activités, qui peuvent également faire l'objet d'aide directe de la Région sur son budget et/ou d'un financement DISREN.

4. Informations complémentaires :
 - a. Le Grand Genève a publié des vidéos sur un certain nombre de projets et ces dernières sont visibles sur le site du Grand Genève.
<https://www.grand-geneve.org/videos>
 - b. Il y a un projet de règlement DISREN en rédaction pour mieux définir les règles, notamment la possibilité de « facturer » des frais de gestion par Région de Nyon, sur certains projets, et ce jusqu'à concurrence de 2% du montant du préavis.
 - c. Suite au postulat, déposé l'année dernière, pour une politique du soutien au sport. Le sport est de retour au budget 2021.

Vous trouverez sur le site WEB, <https://regiondenyon.ch/nous/conseil-intercommunal/seances/> tous les documents y relatif.

Begnins, le 27 avril 2021

Philippe Thévenot
